Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vote par correspondance : l'engouement des Vaudois se confirme

Le succès du vote par correspondance généralisé, introduit en juin 2002, ne se dément pas. En moins d'un an, le taux de participation a gagné de l'ordre de 10 points de pourcents. Un nouveau sondage effectué auprès des greffes municipaux (après le vote du 9 février 2003) indique que 93 % des votants utilisent désormais le vote par correspondance (80 % en juin 2002).

Entre 1992 et 2001, soit sur une période de 10 ans, le taux annuel moyen de participation dans le canton de Vaud se situait à 7,3 points en dessous de celui de l'ensemble de la Suisse. Pour les quatre derniers scrutins qui suivent l'introduction du vote par correspondance, la moyenne vaudoise s'est élevée à 3 points au-dessus de la moyenne suisse. Le gain de participation est donc actuellement de l'ordre de 10 points de pourcents.

Par ailleurs, en l'espace d'un an seulement, le comportement des électeurs a littéralement basculé : alors que jusqu'en 2001, l'ancien système de vote par correspondance (VPC) n'attirait en moyenne que 14% des votants, et le vote anticipé 18%, dès juin 2002, une majorité croissante (bien au-delà des prévisions) emploie le VPC généralisé.

Lors de son introduction, on pensait que le vote par correspondance rencontrerait plus de succès dans les communes "urbaines" et qu'une majorité de citoyens continuerait de se rendre aux urnes dans les petites communes "rurales". Il n'en est rien ; un écart existe bien mais il est minime (5,5%) : 324 communes sur 382 ont un taux de votes par correspondance supérieur à 80%, dont 14 communes avec un taux de 100%. En moyenne, il n'y a plus que 7% des votants qui se rendent physiquement au bureau de vote (93% votent par correspondance).

Le sondage effectué auprès des greffes municipaux après le scrutin du 9 février dernier montre qu'un petit quart des électeurs votent dès réception du matériel ; qu'il y a un creux l'avant-dernière semaine; et qu'une majorité de citoyens (60%) attendent quand même les derniers jours pour s'exprimer (43% la dernière semaine, 16% le week end - un taux qui englobe les électeurs qui déposent leurs votes dans la boîte aux lettres et ceux qui se rendent au bureau de vote -).

Le taux de votes non conformes reste élevé : 2,6% (~2250 votes). Il était inférieur à 1% avant l'introduction du nouveau système. La carte de vote non signée et/ou non datée ou portant la date d'expédition (plutôt que la date de naissance) constitue l'erreur la plus fréquente (60% des bulletins annulés). Des mesures seront prises, en accord avec les communes, pour en réduire le nombre ; un avis spécial a déjà été joint au matériel de vote du 18 mai prochain.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 avril 2003

Bernard Muhl, Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC), 021 316 40 86

statistiquesVPC090203